

**SÉANCE DU 27 JUIN 2024**

L' an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 28 présents à la séance,

**PRESENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Emilie BOZIO-MADE donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

**ETAIENT EXCUSES :**

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

**ETAIT ABSENT :**

M. Jean-Christophe SCIBERRAS

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville  
54, Grande Rue  
BP 76  
92311 Sèvres Cedex  
☎ 01 41 14 10 10  
☎ 01 75 19 41 20

✉ [mairie@ville-sevres.fr](mailto:mairie@ville-sevres.fr)  
🌐 [www.sevres.fr](http://www.sevres.fr)

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

04 JUIL. 2024

1/3

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20240627-2024-040-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2024  
Date de réception préfecture : 03/07/2024

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 27 juin 2024**

**DÉLIBÉRATION : Budget communal - Affectation des résultats de fonctionnement du budget annexe du parking du Théâtre de la Ville de Sèvres pour l'exercice 2023**

**N°2024/040**

---

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu la délibération n°2024/023 du 2 avril 2024 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe du parking du Théâtre de la Ville de Sèvres,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2023 du budget annexe du parking du Théâtre de la Ville de Sèvres,

Vu le budget primitif du budget annexe du parking du Théâtre de la Ville de Sèvres de l'exercice 2024, qui reprend les résultats de l'exercice 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 19 juin 2024,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2023 au budget annexe du parking du Théâtre de la Ville de Sèvres (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de clôture qui s'élève à 29 679,28 € et qu'il n'est pas nécessaire de couvrir un besoin de financement de la section d'investissement, laquelle est, compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes, excédentaire,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE UNIQUE.**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget annexe du parking du Théâtre de la Ville de Sèvres pour l'exercice 2023 a été repris et affecté au budget primitif 2024 par le crédit des comptes suivants :

Compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés : 0 €

Ligne 002 - résultat de fonctionnement reporté : 29 679,28 €

Ligne 001 - résultat d'investissement reporté : 16 608,09 €



*POUR EXTRAIT CONFORME,*

*Le Maire,*

*Grégoire de LA RONCIÈRE.*



*Le Secrétaire de séance,*

*Arthur BEAUREPAIRE*

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :